

**AVIS DE COURSE TYPE  
VOILE LEGERE 2017-2020**

**REGATE INTERSERIE DE RENTREE**

**06 SEPTEMBRE 2020**

Plan d'Eau de Moisson-Lavacourt et dans les locaux du CVML

Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt (CVML)

Grade 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### **Préambule**

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter :

- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale de un mètre ne peut pas être respectée,
- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;

- est conscient :

- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19 ,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;

- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

### **1. REGLES**

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### **2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régate est ouverte à :

- tous les bateaux en intersérie voile légère en temps compensé,
- tous les bateaux en intersérie multicoque en temps compensé.
- tous les bateaux en intersérie quillard de sport en temps compensé,
- tous les bateaux en intersérie dériveur en temps compensé,



**PARTENAIRE  
OFFICIEL**



**PARTENAIRE  
FÉDÉRAL**

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en effectuant une préinscription en ligne via la plateforme Joinly du CVML accessible avec le lien suivant :

<http://www.cvml.fr/je-minscris-au-club-ou-a-une-regate>

au plus tard le 1er septembre 2020.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour les préinscriptions via la plateforme Joinly sont les suivants :

Bateaux	Montant par bateau jusqu'au 1er septembre 2020
Solitaire	10 euros
Double	20 euros

Les droits requis pour les préinscriptions sur place sont les suivants :

Bateaux	Montant par bateau à partir du 02 septembre 2020
<b>Solitaire</b>	<b>10 euros</b>
<b>Double</b>	<b>20 euros</b>

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1 Confirmation d'inscription :

Dimanche 06 septembre 2020 de 9h30 à 10h00

Un briefing sera proposé à 10h00

##### 5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
06 septembre	10h30	toutes

##### 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **14h30** pour une nouvelle procédure.

Une remise des prix et un pot de clôture seront offerts par le CVML à l'issue des manches du jour.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 06 septembre 2020.

**7. LES PARCOURS**

- 7.1 Les parcours à effectuer seront de type construit et précisés dans l'annexe aux Instructions de Course.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

**10. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués selon disponibilité.

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Toutes informations utiles (et plan d'accès) sur le site du CVML : <http://www.cvml.fr/>

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Eric TURBOT, [cvml.info@gmail.com](mailto:cvml.info@gmail.com)

Laurent LOUIN, [laurent.cvml@gmail.com](mailto:laurent.cvml@gmail.com)

Responsable régates : [cvml.regates@gmail.com](mailto:cvml.regates@gmail.com)

**Restauration et hébergement**

- Dans l'enceinte du CVML : possibilité de camping dans les espaces du club
- Base de Loisirs des Boucles de Seine – Chrystel Pelchat - Tél. 01 30 33 97 80 (pour les repas, paniers repas et hébergements) / [www.bouclesdeseine.iledeloisirs.fr](http://www.bouclesdeseine.iledeloisirs.fr) / [Contact@bouclesdeseine.iledeloisirs.fr](mailto:Contact@bouclesdeseine.iledeloisirs.fr)
- Camping des Groux (Location de mobil-homes juste à côté du plan d'eau) : 1 chemin de l'île, 78270 Mousseaux sur Seine : 01.34.79.33.86 - [reception@campingdesgroux.com](mailto:reception@campingdesgroux.com) – [www.campingdesgroux.com](http://www.campingdesgroux.com)
- Auberge de la Boucle, Moisson (crêperie, hôtel, centre village) : 01 34 79 33 66
- La Ruche (hôtel et restaurant bord de Seine) : 01 30 33 20 00 [contact@laruche78.com](mailto:contact@laruche78.com)
- Chez Charlot, Lavacourt (guinguette au bord de la Seine) : 01 34 79 30 06
- Le Mandarin de Bonnières (restaurant chinois) : 01 30 42 27 62

